

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Collet-de-Dèze**

Séance du 04 Avril 2023 à 20h00

L'an deux mil vingt-trois le mardi 04 avril à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune du Collet-de-Dèze dûment convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc SOUSTELLE, maire.

Etaient présents :

Marc SOUSTELLE, maire, Edith BORRELY, Christian ROUX, Annie LAUZE, Cédric MARTIN, adjoints, Ruben DELEUZE, Laure GAUTHIER, Jean-Michel LACOMBE, Arnaud PLAN, Nathanaël PIT, Pierre TREBUCHON, Marc VILLARET, Christian FOUQUART conseillers municipaux.

Absents : -

Procuration : -

Secrétaire de séance : Pierre TREBUCHON.

Le procès-verbal du 24 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

M. Pierre TREBUCHON est désigné secrétaire de séance.

1. DEMANDE DE SUBVENTION « 5000 TERRAINS DE SPORT D'ICI 2024 »

Dans la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, il a été annoncé par l'Etat le lancement d'un programme de 5000 équipements sportifs d'ici 2024. Ce programme triennal d'investissement, prévu sur la période 2022-2024, vise à financer l'implantation d'équipements sportifs ayant vocation à assurer une mixité d'usage entre pratique libre et pratique encadrée sur des temps scolaires, associatifs, périscolaires, familiaux ou individuels.

Cédric MARTIN présente les projets retenus par la commission Sports et Loisirs :

- Agrès fitness extérieurs : le devis de la société FREETNESS s'élève à 35 340.00€ HT
- City stade : l'étude estimative de la société AGORESPACE s'élève à 69 377.00€ HT
- Pumptrack : le devis de la société DSR BIKE N SHOW s'élève à 139 998.04.00€ HT

Le coût total de ce programme s'élève à 244 715.04€ HT

A ce titre, il est demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir autoriser le maire à faire les démarches nécessaires pour demander une aide financière auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du programme « 5000 terrains de sports d'ici 2024 » pour financer ce projet à hauteur de 64%, soit un montant de subvention qui s'élève à 156 617.63€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les projets suivants :

- Agrès fitness extérieurs : le devis de la société FREETNESS s'élève à 35 340.00€ HT
- City stade : l'étude estimative de la société AGORESPACE s'élève à 69 377.00€ HT
- Pumptrack : le devis de la société DSR BIKE N SHOW s'élève à 139 998.04.00€ HT

AUTORISE le maire, ou son représentant, à solliciter une aide financière auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du programme « 5000 terrains de sports d'ici 2024 » pour financer ce projet à hauteur de 64%, soit un montant de subvention qui s'élève à 156 617.63€.

Voté à l'unanimité

2. BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Ruben DELEUZE présente le Compte Administratif du Budget de l'Eau de l'exercice 2022.

Apparaissent les résultats de clôture suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	216 894.81€	234 742.78€	17 847.87€
	Section d'investissement	452 645.16€	192 742.00€	-259 903.16€

M. Marc SOUSTELLE, maire, est invité à sortir de la salle de réunion et ne prend pas part au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte administratif 2022 à l'unanimité des suffrages exprimés soit 12 voix « pour ».

➤ COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être assuré que le compte de gestion 2022 établi par le Service de Gestion Comptable de Florac-Trois-Rivières, est en tout point conforme et identique au compte administratif établi par Monsieur SOUSTELLE, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'a adopté à l'unanimité.

3. BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DE RESULTAT

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2022 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 335 756.57 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 27 735.44 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -259 903.16 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 17 847.97 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 35 000.00 €

En recettes pour un montant de : 70 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 45 583.41 €

L'affectation de résultat proposée est la suivante :

- R001 : 75 853.41€
- R1068 : 0.00€
- R002 : 45 583.41€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

Voté à l'unanimité

4. BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Ruben DELEUZE présente le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2022.

Apparaissent les résultats de clôture suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	899 911.08€	1 196 801.82€	296 890.74€
	Section d'investissement	1 226 359.15€	1 094 585.44€	-131 773.71€

M. Marc SOUSTELLE, maire, est invité à sortir de la salle de réunion et ne prend pas part au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte administratif 2022 à l'unanimité des suffrages exprimés soit 12 voix « pour ».

➤ COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être assuré que le compte de gestion 2022 établi par le Service de Gestion Comptable de Florac-Trois-Rivières, est en tout point conforme et identique au compte administratif établi par Monsieur SOUSTELLE, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'a adopté à l'unanimité.

5. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DE RESULTAT

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2022 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 85 096.25 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 131 773.71 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 296 890.74 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 704 361.54 €

En recettes pour un montant de : 424 832.98 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 496 398.52 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 296 890.74€

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00 €

L'affectation de résultat proposée est la suivante :

- D001 : 216 869.96€
- R1068 : 296 890.74€
- D002 : 0.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

Voté à l'unanimité

6.VOTE DES TAXES 2023

Ruben DELEUZE présente l'état 1259 des taxes transmis par le pôle Fiscalité Directe Locale de la DDFIP. Les bases d'imposition prévisionnelles présentées permettraient de recouvrer 334 840.00 €. Le maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les taux ci-dessous :

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX 2022 votés	TAUX 2023 proposés
TFB – Taxe Foncière (bâti)	41.64	41.64
TFNB – Taxe Foncière (non bâti)	196.02	196.02
TH – Taxe d'Habitation	/	12.73

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APROUVE les taux des taxes tels que présentés dans l'état 1259 annexé à la présente délibération. Les 3 exemplaires originaux de l'état 1259 de notification des taux d'imposition des TDL pour 2023 sont signés pour envoi à la Préfecture.

Voté à l'unanimité

7.VOTE DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT 2023

Le Budget Primitif du Service Eau et Assainissement (section de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes) est présenté à l'assemblée. Le maire invite les membres du conseil municipal à délibérer sur les prévisions budgétaires 2023 compte tenu du résultat de clôture reporté :

EXPLOITATION

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Crédits votés au titre du présent budget	282 551.55 €	236 968.14 €
Restes à réaliser N-1	-	-
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	45 583.41 €
Total de la section de Fonctionnement	282 551.55 €	282 551.55 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
Crédits votés au titre du présent budget	602 125.69 €	491 272.28 €
Restes à réaliser N-1	35 000.00 €	70 000.00 €
001 Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté	-	75 853.41 €
Total de la section de d'Investissement	637 125.69 €	637 125.69 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget Eau et Assainissement 2023.
Il est procédé à la signature du budget primitif.

Voté à l'unanimité

8.VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023

Le Budget Primitif Principal (section de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes) est présenté à l'assemblée. Le maire invite les membres du conseil municipal à délibérer sur les prévisions budgétaires 2023 compte tenu du résultat de clôture reporté :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Crédits votés au titre du présent budget	1 095 795.00 €	1 095 795.00 €
Restes à réaliser de 2020	-	-
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	-
Total de la section de Fonctionnement	1 095 795.00 €	1 095 795.00 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
Crédits votés au titre du présent budget	601 430.97 €	1 097 829.49 €
Restes à réaliser de 2020	704 361.54 €	424 832.98 €
001 Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté	216 869.96 €	0.00 €
Total de la section de d'Investissement	1 522 662.47 €	1 522 662.47 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget Principal 2023.

Il est procédé à la signature du budget primitif.

Voté à l'unanimité

9. QUESTION DIVERSES ET INFORMATIONS

❖ SUBVENTION DETR CAMION

Le maire informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet afin de demander le transfert de la subvention obtenue pour l'achat d'un camion sur l'achat d'une étrave.

❖ LA POSTE – France SERVICES

La Poste souhaite aménager les bureaux de la Banque Postale afin d'y installer un bureau France Services Multi-sites. Une rencontre est prévue prochainement avec le responsable.

❖ EAU DE TIGNAC

Le maire informe l'assemblée de la mise en place d'un système de traitement UV dans une armoire. Le SDEE sera en charge des travaux d'installation. Le devis s'élève à 14 771.00€ HT.

❖ RESEAU ELECTRIQUE 3 LOTS « LA VIGNE DE LA BASTIDE »

Christian ROUX informe l'assemblée que dans le cadre de l'extension du réseau électrique afin d'alimenter les 3 lots vendus, la quote-part communale s'élèvera à 1600€.

❖ BORNE DE RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES

Christian ROUX distribue à l'assemblée un document relatif aux statistiques d'utilisation des bornes de recharge sur la commune.

❖ ENFOUISSEMENT RESEAUX ELECTRIQUES LE CAMBOU

Le maire informe l'assemblée que le SDEE profiterait des travaux d'assainissement de St Michel-de-Dèze pour procéder à l'enfouissement des réseaux électriques au lieu-dit Le Cambou.

L'estimation de ces travaux s'élève à 80 586.50€ HT

- Part SDEE : 41 662.50€ HT
- Part Commune du Collet-de-Dèze : 12 977.26€ HT
- Part Commune de St Michel-de-Dèze : 25 946.74€

❖ EXERCICE DISTRIBUTION PASTILLES D'IODE

Le maire informe l'assemblée que la commune étant centre distributeur, réalisera sur demande de la Préfecture un exercice de distribution de pastilles d'iode. Cet exercice se déroulera le 18/04/2023.

Séance levée à 22h45

Le Maire
Marc SOUSTELLE

